

ASSURANCES

Un argument en faveur de l'Assurance contre l'Incendie

Il y a encore un certain nombre de personnes qui se demandent s'il est réellement utile d'assurer leurs biens contre l'incendie.

Aux arguments que nous avons fait valoir dans ces colonnes, nous pouvons en ajouter un qui, peut-être, est le meilleur qu'on puisse invoquer auprès de ceux qui se refusent à ouvrir les yeux.

Cet argument est fourni par les compagnies elles-mêmes tant dans ce pays, qu'en dehors qui, on le sait, ont passé par une expérience coûteuse pendant ces quelques dernières années.

Comme le disait un membre de l'Association of Credit men, les rapports annuels des diverses compagnies pendant cette époque ont dévoilé le fait que plus des deux tiers des compagnies ont eu à faire face à de rudes pertes qui ont ré- à un tel point que les affaires ont été suspendues leur surplus dans de nombreux cas pendues et que les polices non expirées ont été transportées à d'autres compagnies. Bien plus, on trouve qu'au moins 90 p. c. des compagnies ont payé pendant une période de trois ans pour couvrir les pertes d'incendie plus qu'elles n'avaient reçu pour primes et n'eussent été les dividendes qu'elles ont percus sur leurs placements un grand nombre de ces compagnies qui montrent un accroissement de surplus auraient forcément été obligées de prendre rang parmi celles qui se sont trouvées en perte.

L'expérience des compagnies d'assurance est que les pertes d'incendie sont plus considérables en temps de grande prospérité qu'en temps ordinaire. Dans la poussée des affaires on s'occupe généralement peu des petits détails, le temps manque pour être aussi vigilant que quand les affaires ne sont pas actives, et, comme résultat, le feu, dès qu'il a pris naissance se répand rapidement et est bientôt impossible à contrôler.

Les propriétaires assurent leurs maisons, les manufacturiers leurs établissements et les marchands de gros leurs marchandises, non contents de leur assurance ils prennent encore maintes précautions pour combattre un commencement d'incendie, dans le cas où il viendrait à se produire. Ils savent que même assurés, s'ils passaient au feu, selon l'expression populaire, ils auraient à subir de fortes pertes même s'ils recevaient des compagnies d'assurances la valeur faciale des marchandises détruites.

En vendant leurs marchandises aux marchands détailliers, ils ne sont pas à beaucoup près aussi vigilants et bien souvent ils sont disposés à prendre non seulement le risque du crédit mais à y ajouter encore le risque d'incendie dans des constructions de beaucoup inférieures aux leurs propres et parfois même dans des localités où n'existe aucune brigade de feu ni des moyens suffisants pour combattre avec succès un incendie.

De ce fait que les compagnies d'assurance ont dû, pour reconstruire les pertes qu'elles ont subies et ne plus éprouver de déficit à l'avenir, il ressort la preuve que les incendies ont plutôt cru qu'ils n'ont diminué, tout au moins relativement aux pertes subies; — et c'est ce qui ressort d'une étude que d'ailleurs nous avons publiée tout dernièrement dans les colonnes du "Prix Courant."

Or, personne n'est à l'abri du feu qui

(ETABLIE 1833)

The Phenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,
39 rue St-Sacrement, Montréal

LA

Provident Savings Life

ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE

POUR LES ASSURÉS ET LES AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Quebec:

185, rue St-Jacques, - - MONTREAL.

Le nombre de polices nouvelles émises par la

CANADA LIFE

pendant le premier semestre de 1903 à dépassé celle de toutes les périodes correspondantes dans l'histoire de cette Compagnie.

La Western Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre le Feu et sur la Marine

INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL - - - - - \$2,000,000
ACTIF, au-delà de - - - - - 3,333 718
REVENU ANNUEL, au-delà de - - - - - 3,536 035

BUREAU PRINCIPAL: TORONTO, Ont

Hon. Geo. A. Cox, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Général
C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE Gérant.

ROUTH & CHARLTON, Agents de la Ville.

peut se déclarer chez un voisin. Les catastrophes comme celles de Labelle, Hull, Ottawa, St Hyacinthe, etc., etc., peuvent se répéter et ceux-là mêmes qui sont éloignés de la source de l'incendie peuvent voir leurs biens dévorés par le feu. C'est pourquoi nous disions au début de cet article que l'un des meilleurs arguments que l'on pouvait invoquer en faveur de l'assurance ressort de l'expérience par laquelle ont passé les compagnies d'assurance dans ces quelques dernières années.

SERVICE D'INCENDIE DES GRANDS MAGASINS

Suite et fin.

Lorsque le commandant de la première équipe de secours venue au premier signal reconnaît qu'elle est insuffisante, une seconde alarme est donnée réclamant du renfort. Sur ces entrefaites, des escouades de sergents de ville sont appelées du bureau de police le plus proche; elles ont pour mission de barrer la rue, après l'avoir dégagée de la foule de curieux qui, par leur flot pressé, pourraient empêcher la promptie sortie des habitants de la maison et gêner la manœuvre des pompes d'incendie. On peut déduire de cette méthode que, tant du côté des autorités que du côté des propriétaires de grands magasins, tout est prévu pour, sous l'application des ressources techniques modernes, éloigner autant que possible le péril d'incendie et, pour, en cas d'éventualité, assurer tous les secours souhaitables afin de garantir le public contre des catastrophes.

Le public peut aussi contribuer à ce résultat dans une large mesure, et cela en suivant la règle suivante: chacun, en pénétrant dans un magasin, devrait se préoccuper des issues et des conditions d'y parvenir en cas d'alarme. Les visiteurs habituels, les clients constants de ces grands entrepôts de marchandises, parmi lesquelles il y en a de si inflammables, devraient se familiariser avec les escaliers, les couloirs d'accès, en connaître exactement la position d'après un plan gravé dans leur mémoire; les grandes portes, les escaliers monumentaux, sont généralement connus, mais il faut songer qu'en cas de sinistre soudain ils seraient aussitôt envahis par une foule affolée et qu'il serait bon, pour se sauver devant l'élément dévastateur, de connaître d'autres voies de fuite.

Ce qui est vrai pour le grand magasin l'est également pour d'autres lieux fréquentés par le public, salles de théâtre, salles de concert, de réunion, etc. Mais, avant tout, il importe que des mesures de conservation soient prises pour protéger et rassurer le public contre l'affolement et la panique.

Plus vous annoncerez plus vous serez à même d'annoncer.

UNE BONNE RÈGLE.

OFFREZ TOUJOURS UNE PART DE VOS ASSURANCES CONTRE LE FEU

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie Canadienne. Taux Réduits.

Bureaux: 1720 rue Notre-Dame, Coin St-Frs-Xavier, Montreal.
RODOLPHE FORGET, Président. E. CLEMENT J. R. Gérant-Général.